



# KESTREL®

## FONGICIDE contre les maladies des céréales\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 5 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
- N,N-Diméthyldécan-1-amide

#### Classification RAC : 3

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2120070

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active** : prothioconazole

Teneur : 160g/l, soit 16% (m/m)

**Famille chimique** : triazolinthione

**Mode d'action** : Inhibition de la deméthylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des stérols.

**Substance active** : tébuconazole

Teneur : 80g/l, soit 8% (m/m)

**Famille chimique** : triazoles

**Mode d'action** : Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

### Description

**KESTREL** est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimiques triazolinthione et triazole : prothioconazole et tébuconazole.

**KESTREL** se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur de nombreuses maladies des céréales.

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Verser directement **KESTREL**, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION INDIVIDUELLE FOURNIE PAR LES EPI DE	ATTÉNUATION			PROTECTION DU
		PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	
EPI INTÉGRAL EN BOÎTE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DU
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DU
ÉPI PARTIEL	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DU
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DU
PROTECTION RESPIRATOIRE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DU

\*En cas d'ingestion ou de contact avec la peau ou les yeux, consulter un médecin. Dans ce cas, faire preuve de prudence quant à l'absorption de la drogue et consulter alors après utilisation de l'équipement de la santé.

(1) Assécher avec un tissu sec, si pas d'effets respiratoires, si c'est le cas, consulter un médecin. Utiliser un filtre anti-poudre (P2). Veuillez à toujours respecter les instructions du fabricant pour la protection des personnes nécessaires.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

- Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes

résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## Toxicologie

### Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H361d - Susceptible de nuire au foetus.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

### Délai de rentrée

48 heures après traitement.

### Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Information santé

### Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone

dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec dupolyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Si disponible, traitement au polyéthylène glycol-400, puis à nouveau utiliser des douches d'urgence. Préparez-vous pour le transport.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturelles, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette

## Classes de danger

### Danger principal

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

### Danger secondaire

### Danger tertiaire

## Tableau des usages et doses autorisées



Culture Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Orge	Rouille naine, Rhynchosporiose, Oidiums, Ramulariose, Piétin-verse, Fusariose, Helmintosporiose (D. teres), Rouille jaune	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Seigle	Rhynchosporiose, Oidiums, Rouille brune, Fusariose	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Triticale	Rouille jaune, Rouille brune, Fusariose sur épis, Septoriose, Piétin-verse, Oidiums	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Avoine	Rouille couronnée, Oidiums, Piétin-verse, Septoriose, Fusariose	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Blé	Oidiums, Septoriose, Fusariose sur épis, Helmintosporiose, Piétin-verse, Rouille jaune, Rouille noire, Rouille brune	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a
Epeautre	Oidiums, Septoriose, Fusariose sur épis, Helmintosporiose, Piétin-verse, Rouille brune, Rouille jaune, Rouille noire	1.0l/ha	1 trait./an	35	1a, 7a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :  
<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### 7. Riverains et personnes présentes

7a. . Respecter une distance d'eau au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'eau au moins 50 %

### Traitement

#### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), KESTREL s'emploie :

- Sur blé et orge : entre les stades redressement à floraison.
- Ne pas utiliser après BBCH 61 sur orge et avoine; ne pas utiliser sur blé, seigle et triticale après BBCH 69.
- Pour les usages blé, fusariose sur épi et helmintosporiose, à n'utiliser qu'en cas de septoriose ou de rouilles associé.
- Pour les usages orge, helmintosporiose, rouille naine et rhynchosporiose, à n'utiliser qu'en cas de risque associé d'oidium.
- Pour l'usage seigle, fusariose, à n'utiliser qu'en cas de risque associé de rouille brune.
- Pour l'usage avoine, fusariose, à n'utiliser qu'en cas de risque associé de rouille couronnée.
- Pour l'usage triticale, fusariose sur épi, à n'utiliser qu'en cas de septoriose ou de rouilles associé.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

#### Classification FRAC

3 - Inhibition de la deméthylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des stérols.

3 - Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

#### Application (matériel, pression)

Utiliser KESTREL avec des volumes d'eau compris entre 100 et 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer

d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

#### Conditions du milieu

En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

#### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		APPLICATION AVEC :	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)</b>		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1</b>		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
<b>EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)</b>		ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)</b>						
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup></b>						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

## Mentions légales

Kestrel® 160 g/l prothioconazole 80 g/l tébuconazole AMM n°2120070 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



Attention H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au foetus. H315 - Provoque une irritation cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Décembre 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)